

M. St-Laurent présente, avec la permission de la Chambre, le Bill n° 1, Loi concernant la prestation des serments d'office, qui est lu la première fois.

M. l'Orateur rapporte que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, ce jour même, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et qu'afin d'éviter les erreurs il en a obtenu un exemplaire, qui est ainsi conçu:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Dans toutes les parties du pays, on s'est profondément réjoui de ce que l'état de santé de Sa Majesté le roi se soit constamment amélioré, au point de lui permettre de reprendre la plupart de ses occupations habituelles.

L'ouverture de la vingt et unième législature est marquée par la présence au Parlement, pour la première fois, de représentants de la nouvelle province de Terre-Neuve. Je suis heureux de les voir participer aux affaires nationales d'un plus grand Canada.

Par suite de l'admission de la nouvelle province de Terre-Neuve, la nation canadienne a atteint les limites géographiques prévues par les auteurs de la Confédération. Vous serez priés, au cours de la présente session, d'approuver des mesures destinées à faciliter la réalisation, jusqu'aux limites constitutionnelles, de notre condition de nation. A cette fin, il sera présenté un projet de loi visant à modifier la loi de la Cour suprême, de sorte que la Cour suprême du Canada devienne le tribunal de dernière instance pour le Canada.

Vous serez également invités à approuver des adresses priant le Parlement du Royaume-Uni de conférer au Parlement du Canada le droit de modifier la constitution du Canada quant aux affaires ne relevant pas de la compétence des législatures des provinces et ne touchant pas aux droits et privilèges constitutionnels des provinces ni aux droits et privilèges actuels en matière d'éducation ou relatifs à l'usage des langues anglaise et française.

Mes Ministres s'efforceront d'organiser des consultations prochaines avec les gouvernements provinciaux en vue d'une entente sur la procédure à suivre pour apporter à la constitution, au pays même, les autres modifications qui pourront s'imposer à l'occasion.

L'espoir que nous nourrissions il y a quatre ans de voir régner la paix et la sécurité mondiales sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ne s'est pas encore réalisé. Le totalitarisme communiste continue de menacer les aspirations des hommes de bonne volonté. Il y a toutefois lieu de se réjouir de ce que le Traité de l'Atlantique-Nord soit entré en vigueur et qu'il révèle déjà sa valeur en diminuant les dangers d'agression armée.

Les besoins du Canada en matière de défense, tant comme pays distinct que comme signataire de ce traité, font l'objet d'un examen constant. La coordination et l'unification de nos forces armées progressent rapidement, tandis que s'améliorent les conditions du service. On accorde une attention toute particulière aux travaux de recherches et de fabrication expérimentale visant à mettre à la disposition de notre armée le matériel le plus récent et le mieux adapté aux besoins actuels.

Il sera présenté une mesure tendant à codifier la législation relative aux forces de défense et au ministère de la Défense nationale.

Mes Ministres sont d'avis que le bien-être et la stabilité économiques des nations de la collectivité de l'Atlantique-Nord doivent être le véritable fondement de leur aptitude à résister à l'agression et, par conséquent, à la prévenir.

Bien que les nations de l'Europe occidentale se soient remises, dans une mesure considérable, des ravages de la guerre, elles n'ont pas encore réussi à restaurer complètement leur puissance économique. La pénurie de dollars y